

Points importants

- Dans un cas d'IAMEST (Infarctus aigu du myocarde avec élévation du segment ST), chaque minute retardant la reperfusion augmente la mortalité.
- Pour le patient qui arrive en ambulance dans un hôpital sans laboratoire d'hémodynamie, il faut tout mettre en œuvre pour transférer ce patient vers un centre d'hémodynamie.
- Le transfert de ce patient doit s'effectuer avec la même équipe qui a transporté le patient, indépendamment du secteur d'appartenance de l'ambulance.

Patients transportés par ambulance — IM aigu positif confirmé à l'urgence — Nouvelle procédure si l'urgence n'est pas un centre avec hémodynamie

Actuellement, presque toute la Montérégie peut télémétriser les ECG vers l'urgence de façon à ce que les IM aigus confirmés puissent être orientés vers un centre d'hémodynamie. Prochainement, l'Hôpital de Granby et l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, les deux secteurs qui restent à déployer, pourront également recevoir les ECG.

Même lorsque tous les secteurs seront déployés, il peut arriver, quoique rarement, qu'un patient avec IAMEST puisse être orienté vers un centre qui n'a pas d'hémodynamie. Par exemple, si l'ECG ne démontre pas d'IM aigu en préhospitalier mais devient positif à l'urgence, ou si, pour une raison ou une autre, le MDSA ne peut télémétriser. Ces événements étant plus rares depuis le déploiement étendu de la télémétrie, nous devons modifier la procédure que nous avons.

Ainsi, afin de ne pas provoquer de délai indu pour les patients transportés vers un centre qui n'est pas d'hémodynamie, si l'infarctus aigu se confirme à l'urgence, le patient devra rester sur la civière qui l'a transporté principalement afin de se diriger vers le centre

d'hémodynamie avec la même équipe. Ceci, indépendamment du secteur d'appartenance. En fait, nous appliquons ce type d'orientation, avec la même ambulance, lorsque l'IM aigu est télémétrisé et confirmé à distance. Il n'y a aucune raison de pénaliser le patient qui arrive dans une urgence qui n'est pas dans un centre d'hémodynamie, d'autant plus que les études démontrent bien que ce patient aura un risque de mortalité augmenté pour tout délai supplémentaire.

Pour le personnel des hôpitaux, si l'ambulance affectée pour le transfert P2 IAMEST n'est pas du secteur hospitalier, il est possible, si les techniciens ambulanciers paramédics n'ont pas besoin de passer devant leur hôpital, que le personnel accompagnateur (ex. : escorte infirmière) ait à prendre un taxi pour le retour puisque l'ambulance doit, après le transfert terminé, retourner dans son secteur pour éviter les découvertures.

Date de la mise en application : lundi 20 août 2012



Dave Ross, M.D.